

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Seml route des Lasers - Modification du plan de financement du bâtiment
Meropa et du montant subventionnable - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0006 en date du 15 janvier 2010, le Conseil de Communauté a décidé de cofinancer à hauteur de 300 000 €, le projet Meropa porté par la SEML Route des Lasers relatif à la construction d'un bâtiment destiné à la location en faveur de sociétés issues de la filière optique, laser, dont le coût total a été évalué à 5 000 000 € H.T.

Or, les montants précités découlaient de l'enveloppe prévisionnelle d'investissement estimée au cours de l'été 2009, et, suite aux résultats de la commission d'appel d'offres du 26 mai 2010, il s'est avéré que l'enveloppe prévisionnelle initiale présentait une moins value de 400 000 € H.T.

Ainsi, le projet global ressort à 4 526 357 € H.T et la participation de la Communauté Urbaine aux travaux d'édification du bâtiment ressort à 271 581 €.

Les collectivités : (le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine) sont sollicitées pour un montant d'aide global de 905 271 € H.T répartis comme suit : 362 109 € pour le Conseil Régional d'Aquitaine, 271 581 € pour le Conseil Général et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette délibération modifie le montant subventionnable ainsi que celui de la subvention d'équipement votés par la délibération n°2010/0006 du 15 janvier 2010 en les ramenant respectivement de 5 000 000 € H.T à 4 526 357 € H.T et de 300 000 € H.T à 271 581 € H.T, conformément au tableau ci-après :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Etudes et travaux	4 526 357	Aides publiques : Union Européenne	905 271
		Collectivités locales : CRA	362 109
		CG33	271 581
		CUB	271 581
		Autofinancement	2 715 814
Total	4 526 357	Total	4 526 357

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

- Considérant que la demande de participation de la SEML Route des Lasers a pour objet la construction et l'aménagement, d'un bâtiment industriel dénommé Meropa sur la commune de Pessac, destiné à la filière optique laser, industrie et ou toutes autres activités connexes est recevable et que le plan de financement qui s'y rapporte doit être revu à la baisse (de 5 000 000 € H.T à 4 526 357 € H.T) ainsi que le montant de la subvention d'équipement de la Communauté Urbaine (de 300 000 e à 271 581 €).

DECIDE

ARTICLE 1 : il y a lieu de prendre en compte la baisse du montant subventionnable et de la subvention d'équipement contenus dans la convention du 12 mars 2010 passée entre la Communauté Urbaine et la SEML Route des Lasers par voie d'avenant n°1 à cette dernière,

ARTICLE 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer l'avenant n°1 à la convention du 12 mars 2010 ci-an nexé,

ARTICLE 3 : le montant de la participation de la Communauté Urbaine sera imputé sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 2042 , fonction 900, programme DA 01 CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 15 DÉCEMBRE 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT